

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 25 novembre 1969.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances  
pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VI

**DEFENSE NATIONALE**

**Section Marine.**

Par M. Raymond BOIN,  
Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. André Monteil, président ; Raymond Boin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Georges Repiquet, M. le général Antoine Béthouart, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Charles Bosson, Serge Boucheny, Marcel Boulangé, Louis Brives, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Pierre Giraud, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Alfred Kieffer, Emmanuel Lartigue, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospiéd, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bakanowski, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Dominique Pado, Henri Parisot, Vincent Rotinat, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Michel Yver.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) :** 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexes 41, 42 et 43), 839 (tome III) et in-8° 150.

**Sénat :** 55 et 56 (tomes I, II, III et IV, annexes 32 et 33) (1969-1970).

---

**Lois de finances. — Armées - Marine.**

Mesdames, Messieurs,

L'avis que nous avons l'honneur de vous présenter au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat sur la Section Marine du projet de budget de la Défense nationale pour 1970 portera tout d'abord sur l'étude des crédits de ce budget ; il présentera ensuite un bilan actuel de nos forces aéronavales et leurs perspectives d'avenir.

### **1. — Présentation générale de la Section Marine du projet de budget de la Défense nationale pour 1970.**

Il faut tout d'abord noter la faible augmentation du budget de la Section Marine, qui se traduit pour le titre III par une progression qu'absorberont en grande partie les dépenses de personnel et de soutien du Centre d'expérimentation du Pacifique, et pour le titre V par une augmentation trop faible pour couvrir les hausses économiques.

Pour 1970, la dotation en crédits de paiements du titre V de la Section Marine est encore supérieure aux crédits du titre III, à l'inverse de ce que l'on constate dans le budget des Armées. Toutefois, la différence entre les dépenses en capital et les dépenses de fonctionnement est plus faible que dans le budget de 1969, malgré une rigoureuse compression de ces dernières.

### **2. — Analyse globale.**

Les crédits de paiement de la Section Marine dans le projet de budget de 1970 s'élèvent à 4.722,4 millions de francs. Par rapport à 1969, les crédits attribués à la Marine sont en augmentation de 3,9 % alors que ceux des Armées croissent de 4,7 %.

Le budget des Armées se monte à 27.190 millions de francs.

La part de la Marine dans le budget des Armées est de 17,37 %. Rappelons qu'elle était de 17 % en 1968 et de 17,5 % en 1969.

## DÉPENSES ORDINAIRES

a) Le titre III est doté de 2.254,7 millions de francs de crédits de paiement, en augmentation de 118,4 millions de francs par rapport à l'année 1969, soit 5,5 %. Ce taux est inférieur au taux moyen d'augmentation du titre III de l'ensemble des Armées, qui est de 7,1 %.

Les crédits de paiement du titre III représentent 47,7 % des ressources de la Marine et 16 % du montant du titre III des Armées. Ces pourcentages doivent retenir l'attention, car ils sont en diminution régulière depuis plusieurs années et traduisent les sacrifices que la Marine consent sur ses dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement.

b) En autorisations de programme, le titre III se voit attribuer 850,2 millions de francs, dont 733,8 millions de francs pour le chapitre 34-71 « Entretien des bâtiments de la Flotte, des matériels militaires et des munitions », doté pour la première fois en 1970 d'autorisations de programme.

## DÉPENSES EN CAPITAL

a) En crédits de paiement, le titre V est doté de 2.467,7 millions de francs, soit 63,4 millions de francs de plus qu'en 1969, représentant une augmentation de 2,6 %, alors que l'ensemble du titre V des Armées augmente de 2,2 %. La part du titre V dans les crédits de paiement de la Section Marine est de 52,3 %.

La part de la Marine dans le titre V des Armées est de 18,9 % ; elle était de 17,3 % en 1968 et 18,8 % en 1969.

b) Les autorisations de programme du titre V s'élèvent à 2.294,3 millions de francs, équivalant à 16,3 % des autorisations de programme du titre V des Armées. Ce pourcentage est en légère augmentation par rapport à 1969 (15,9 %).

De 1969 à 1970, la dotation du titre V de la Marine s'accroît de 126 millions de francs d'autorisations de programme, soit 5,8 %.

c) Depuis 1968, la Section Marine a un titre V régulièrement moins doté en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Il importe de mettre fin à ce déséquilibre.

### 3. — Analyse du titre III.

La situation du titre III, présentée par grandes masses, est la suivante (en millions de francs) :

	CREDITS pour 1969.	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	PROJET de budget 1970.
Dépenses de personnel (rémunérations, entretien, charges sociales) .....	1.325,8	35,6	30,6	1.392
Combustibles, carburants et électricité .....	98,4	»	18,7	117,1
Dépenses d'entretien des matériels et de fonctionnement ..	668,4	— 40,5	70,9	698,8
Dépenses d'entretien du domaine .....	24,44	»	0,96	25,4
Divers (logements, loyers instruction, recrutement, redevances F et T, foyers) .....	16,32	0,1	1,3	17,72
Subvention : bataillon de marins pompiers de Marseille.	2,94	»	0,76	3,7
Total .....	2.136,3	— 4,8	123,22	2.254,72

Il faut avant tout signaler que le soutien du Centre d'expérimentation du Pacifique absorbera plus de 36 millions de francs de mesures nouvelles, justifiées par les renforts en personnel et en moyens nécessaires à l'exécution de la campagne de tir en 1970. A ces dépenses, s'ajouteront celles de l'entretien des unités qui participeront à la campagne.

#### PERSONNEL CIVIL

Quelques aménagements ont été obtenus, qui concernent le personnel civil. Ce sont en particulier :

— la création de 4 emplois de programmeurs, compensée par la suppression de 5 emplois de secrétaires administratifs ;

— la création de 6 emplois de techniciens d'études et de fabrication, contrepartie du transfert à la Section Air de 6 emplois de secrétaires administratifs.

Citons également l'augmentation de l'effectif des professeurs du collège naval de Brest qui n'est en fait qu'une régularisation.

## PERSONNEL MILITAIRE

Mises à part les mesures d'amélioration de la condition des personnels militaires prises pour l'ensemble des Armées et traduites sous forme de provisions à la Section commune, la Marine n'a pas obtenu satisfaction dans ses demandes, qui (1), pour l'essentiel, visaient :

- à porter de 38 à 40 % le pourcentage des officiers mariniers admis à l'échelle IV, pour tenir compte de la qualification requise des intéressés ;
- à augmenter ses effectifs de :
  - 70 officiers ;
  - 350 officiers mariniers ;
  - 1.000 quartiers-mâîtres et matelots ;
  - 27 marin-pompier ;
  - 15 gendarmes.

Cette augmentation d'effectifs était cependant justifiée par la mise sur pied de la composante « Marine » de la Force nucléaire stratégique et l'entrée en service de bâtiments refondus.

Elle avait été calculée au plus juste en prenant par ailleurs de strictes mesures de réduction des effectifs à terre et en tenant compte du désarmement en personnel du *Colbert* à l'occasion de sa refonte, ainsi que de la mise à effectif réduit du *Clemenceau*.

N'ayant pas obtenu ces dernières années les accroissements d'effectifs qui lui étaient nécessaires pour faire face à des besoins reconnus, la Marine se trouve actuellement, pour ce qui concerne les personnels, dans une situation très préoccupante.

### COMBUSTIBLES. — CARBURANTS. — DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ

Dans les mesures nouvelles dont bénéficie le chapitre « Combustibles », la part correspondant à l'activité supplémentaire au cours de la campagne du C. E. P. est de 9,7 millions de francs et 4 millions de francs seront nécessaires pour financer les dépenses d'électricité dues à la mise en service de la station V. L. F. de Rosnay. Compte tenu des effets de la dévaluation, les 5 millions restants ne permettront pas d'éviter une nouvelle diminution des stocks de combustibles.

---

(1) Toutefois, le projet de budget comporte les crédits nécessaires à la réforme du statut des Ingénieurs de direction des travaux.

## ENTRETIEN DES MATÉRIELS

a) Les mesures rigoureuses appliquées en 1969 afin de réduire les dépenses d'entretien des bâtiments de la Flotte seront en grande partie reconduites en 1970. Elles se traduisent par des restrictions apportées à l'entretien des matériels dont le résultat est fâcheux sur l'endurance et la disponibilité des bâtiments.

Compte tenu du vieillissement des unités et de l'augmentation sensible du coût des travaux d'entretien dans lesquels la main-d'œuvre intervient de façon importante, il eût fallu consacrer 562 millions de francs à l'entretien de la Flotte, dont les ressources ont dû être limitées à 468 millions.

b) Les crédits d'entretien des matériels de l'Aéronautique navale n'ont pu, ces dernières années, être réévalués de façon suffisante pour compenser les augmentations de prix de la main-d'œuvre et du matériel. Estimée à 109,6 millions de francs de crédits de paiement, la dotation du chapitre correspondant a dû être ramenée à 102 millions de francs. Comme par ailleurs les divers concours apportés par l'Aéronautique navale, en particulier à la Direction des recherches et moyens d'essais, ne sont qu'imparfaitement compensés financièrement, il n'est pas exclu qu'une réduction de l'activité aérienne, pourtant jugée à peine suffisante pour la sécurité des vols, s'impose à bref délai.

### 4. — Analyse du titre V.

Les autorisations de programme prévues au projet de budget pour le titre V se répartissent comme suit :

Etudes, recherches et prototypes . . .	330	millions de francs.		
Investissements techniques et industriels . . . . .	8	—	—	
Fabrications . . . . .	1.880,8	—	—	
Infrastructure . . . . .	75,5	—	—	

## ETUDES

Parmi les études en cours, celles de l'engin « Mer-mer 38 », destiné à l'attaque des bâtiments de surface, se poursuivent activement et les perspectives d'exportation sont très favorables. Un effort sensible sera également fait au profit des calculateurs de bord.

Une dotation de 25 millions de francs est prévue pour lancer l'étude d'un système d'arme de défense aérienne à courte portée, nécessaire aux corvettes en construction.

## FABRICATIONS

a) Pour l'aéronautique navale, aucune opération majeure ou nouvelle ne sera financée en 1970. Les 235 millions de francs d'autorisations de programme prévues au budget permettront :

— de compléter le financement des Super-Frelon, des Breguet-Atlantic, des Nord-262 ;

— de poursuivre l'opération « Jaguar » (crédits d'industrialisation) ;

— d'approvisionner les rechanges nécessaires.

b) Les constructions et les refontes des bâtiments de la Flotte absorberont 1.273,8 millions de francs d'autorisations de programme, en grande partie consacrée à la poursuite des opérations en cours, dont les principales sont :

— les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et leur environnement (554 millions de francs). (*Le Redoutable*, premier de la série, effectuée actuellement des essais très satisfaisants) ;

— l'*Aconit* et les deux premières corvettes type C 67 ;

— les cinq chasseurs de mines ;

— les sous-marins *Psyché* et *Sirène*, qui seront prochainement admis au service actif ;

— le bâtiment d'exploration sous-marine *Triton* ;

— le bâtiment océanographique *D'Entrecasteaux* ;

— la refonte du *Colbert* ;

— la refonte de certains escorteurs et sous-marins ;

— la modernisation des matériels électroniques.

La seule opération nouvelle concerne la troisième corvette C 67, qui reçoit une première dotation de 50 millions de francs d'autorisations de programme.

D'importantes économies ont été nécessaires sur les crédits consacrés au programme de constructions et de refontes. Les principales ont consisté :

— à reporter à 1971 le début du financement du quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ;

— à reporter à 1971 la mise en chantier des deux premiers avisos ; les 30 millions de francs d'autorisations de programme affectés à ce programme ne permettront, en 1970, que d'achever les études et de préparer la documentation technique nécessaire à leur réalisation ;

— à abandonner la mise en chantier de petits engins de débarquement ;

— à réduire sensiblement les crédits prévus pour les petits bâtiments de région ;

— à diminuer les crédits prévus pour les refontes, en réduisant en particulier le volume des travaux effectués sur le *Colbert*.

L'année 1970 étant la dernière année de la deuxième loi de programme, on est obligé de constater que deux opérations prévues par cette loi n'ont pas encore été dotées d'autorisations de programme :

— un sous-marin nucléaire d'attaque ;

— un prototype de dragueur océanique.

c) Le chapitre 53-72, consacré aux fabrications de munitions, est doté de 244 millions de francs d'autorisations de programme, dont une part notable sera réservée aux missiles « Masurca ». Cette dotation, supérieure de 17 millions à celle de 1969, est cependant en retrait de 14 millions sur les besoins minima estimés par l'Etat-Major de la Marine.

#### INFRASTRUCTURE

Les crédits consacrés à l'infrastructure seront en 1970 inférieurs à ceux de 1969, année marquée par les mesures de blocage d'autorisations de programme sur les chapitres correspondants. Ces mesures ont perturbé gravement le programme de travaux prévus en 1969 et se répercuteront sur le programme de 1970.



## 5. — Bilan actuel et perspectives d'avenir.

A la suite de cet examen rapide du projet de budget 1970 de la Marine, votre commission a étudié la situation et l'évolution de nos forces aéronavales au regard de la deuxième loi de programme et dans la perspective de la troisième.

En ce qui concerne la composante navale de la Force nucléaire stratégique, sa réalisation vient d'être marquée par les essais à la mer très réussis du sous-marin nucléaire lanceur d'engins le *Redoutable* et par plusieurs tirs, à bord du sous-marin *Gymnote*, des missiles M. S. B. S. qui lui sont destinés. Le *Terrible*, deuxième « S. N. L. E. » sera lancé en décembre ; le *Foudroyant* est en chantier.

L'infrastructure logistique et opérationnelle nécessaire à ces sous-marins est progressivement mise en place.

Compte tenu de l'ampleur des problèmes techniques nouveaux pour notre pays que posaient ces réalisations, on peut considérer que la mise sur pied de la composante navale de la F. N. S. se poursuit dans des conditions satisfaisantes, malgré un très léger retard sur les prévisions faites antérieurement.

En revanche, la construction du premier sous-marin nucléaire d'attaque a dû être reportée et devrait figurer à la troisième loi-programme militaire.

Pour ce qui est de nos forces aéronavales du type classique qui ont pour tâche la surveillance de nos façades maritimes ainsi que la défense de nos communications et de nos intérêts sur mer, la Marine disposera en 1970 :

— d'une flotte de :

- 2 porte-avions ;
- 2 porte-hélicoptères (dont la *Jeanne-d'Arc*) ;
- 1 croiseur (dont la refonte va commencer) ;
- 2 frégates lance-engins ;
- 17 escorteurs d'escadre dont trois conducteurs de flotilles, quatre armés de missiles « Tartar » et cinq refondus ou en cours de refonte A. S. M. ;
- 18 escorteurs rapides (dont deux en réserve) ;
- 9 avisos escorteurs ;

- 14 escorteurs côtiers ;
  - 90 dragueurs (dont trente-six en réserve) ;
  - 19 sous-marins.
- d'une aviation maritime de patrouille et anti-sous-marine :
- d'une part, embarquée : trois flotilles d' « Alizés » (trente-sept avions) ;
  - d'autre part, basée à terre : deux flotilles de « P2V7 » (quatorze avions), trois flotilles d' « Atlantic » (vingt-deux avions).
- d'une aviation de chasse et d'assaut embarquée composée de deux flotilles de « Crusaders » (vingt-quatre avions) et de trois flotilles d' « Etendards » (vingt-quatre avions d'assaut et dix avions de reconnaissance).
- enfin, de deux flotilles d'hélicoptères anti-sous-marins moyens et lourds et une flotille d'hélicoptères d'assaut.

La loi de programme votée en 1964 prévoyait les constructions neuves suivantes pour l'entretien et le renouvellement de ces forces :

Deux sous-marins classiques du type « Daphné ».	Ils seront admis au service actif au début de 1970.
Cinq corvettes .....	Le nombre en a été ramené à quatre ; deux sont en construction, la troisième sera mise en chantier début 1970, la quatrième reçoit au budget 1970 une première dotation d'autorisations de programme.
Huit chasseurs de mines ....	Le financement de cinq de ces bâtiments est effectué en grande partie ; leur recette sera échelonnée entre 1970 et 1972.
Vingt avions « Atlantic » de patrouille maritime (deuxième tranche).	Ils ont été livrés.
Dix-huit hélicoptères « Super Frelon ».	Le nombre en a été ramené à douze : six ont été livrés, six le seront en 1970.

La construction d'un prototype de dragueur océanique a été ajournée.

Hors loi-programme, un bâtiment d'intervention et d'exploration sous-marine et un bâtiment océanographique seront recettés en 1970. La construction d'un transport de munitions a été arrêtée et limitée à sa coque.

Au total, les réductions dans les réalisations portent donc sur :

- un sous-marin d'attaque ;
- un dragueur océanique ;
- trois chasseurs de mines ;
- six hélicoptères « Super Frelon »,

et le programme des corvettes n'est que partiellement réalisé.

Dans l'ensemble il faut bien admettre dans ces conditions que la Marine a été conduite à étaler depuis huit ans ses constructions classiques au profit de la réalisation prioritaire des sous-marins nucléaires lance-engins et de leur environnement.

A titre de compensation elle a mené à bien, il est vrai, un programme de refonte et de modernisation qui permettra de prolonger la vie de la flotte existante.

Nous notons parmi ces travaux au titre des lois-programmes :

— la refonte de six sous-marins océaniques qui sera terminée en 1971 ;

— la modernisation « anti-sous-marine » de cinq escorteurs d'escadre qui sera terminée en 1971 ;

— la modernisation « anti-aérienne » de deux escorteurs d'escadre qui est terminée.

Il est un fait que depuis 1961 la part que la Marine s'est vu attribuer en autorisations de programme hors Forces nucléaires stratégiques est restée à peu près constante, ce qui correspond à une diminution de ses ressources si l'on tient compte de l'évolution des prix.

C'est dans cette optique que se pose, à l'occasion de la troisième loi-programme, la question fondamentale du renouvellement d'une flotte dont le porte-hélicoptère *Arromanches*, la plupart des escorteurs, dragueurs et patrouilleurs arriveront « hors d'âge » entre 1975 et 1980, dont l'aviation embarquée d' « Alizés » et d' « Etendards » devra être remplacée et qui devra se doter d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine pour équiper ses corvettes.

Ce troisième programme n'est pour l'instant qu'au stade de la préparation. Dans notre rapport pour avis sur la loi de finances pour 1969 nous avons donné une estimation de ce que pourrait

être sa teneur en ce qui concerne la Marine. En fait, d'après les informations que votre commission a pu recueillir, il semble bien qu'aient des chances d'être retenues :

— pour la Force nucléaire stratégique la construction d'un quatrième et probablement d'un cinquième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ;

— la construction d'un porte-hélicoptères ;

— la réalisation d'un programme d'avisos ;

— les études et la construction d'un sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire ;

— cependant que serait réduit le nombre des corvettes et des bâtiments de lutte contre les mines initialement prévu.

Sont également envisagés deux navires logistiques et deux navires hydrographiques et océanographiques.

Les « Etendards » seront remplacés par la version navale du « Jaguar » franco-britannique.

Le monoréacteur à géométrie variable « Mirage C 3 » serait le plus adapté au remplacement des « Crusaders ».

Ajoutons que des hélicoptères « WG 13 », eux aussi franco-britanniques, pourraient équiper, dans leur version « anti-sous-marine » et « assaut », les corvettes programmées et les porte-hélicoptères.

On estime qu'à partir de 1975 15.000 tonnes de notre Marine disparaîtront tous les ans, soit pour la période 1975-1980 :  $5 \times 15.000 \text{ tonnes} = 75.000 \text{ tonnes}$ .

Or, pendant les deux premiers plans, on a construit entre 7 et 8.000 tonnes par an. Si la même cadence était maintenue au troisième plan, il serait mis en service, entre 1975 et 1980, au mieux :  $5 \times 8.000 = 40.000 \text{ tonnes}$ , soit un déficit de 35.000 tonnes, si on voulait garder le tonnage actuel. Ce n'est pas 17,37 % du budget des armées qu'il faudrait, mais 20 %.

## 6. — Conclusions.

Le budget de la Marine a subi tout au long de sa préparation les effets des réductions imposées aux projets présentés par les Armées. Ces réductions ont conduit la Marine à des choix difficiles.

Les pourcentages que nous avons cités ont montré les sacrifices qu'elle a consentis sur ses dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement.

Elle a pris de strictes mesures de réduction de ses effectifs à terre et admis une diminution, préoccupante pour l'entraînement, de ses stocks de combustibles ; elle reconduit en 1970 les mesures rigoureuses que nous avons exposées l'année dernière, quant à l'entretien des matériels, aussi bien pour ses bâtiments que pour ses aéronefs.

En revanche elle a poursuivi avec un retard minime la mise sur pied de la composante navale de la Force nucléaire stratégique ; elle améliore progressivement la qualité des équipements dont certaines réalisations ouvrent de sérieuses perspectives à nos exportations de matériels navals.

Cependant d'importantes économies ont été nécessaires sur les programmes de construction conventionnelle et de refonte.

Les « désaccords » internationaux sur les problèmes de limitation des eaux territoriales et des zones maritimes de compétence spéciale (douanière, de sécurité, de neutralité, de pêche réservée), le concept récent et controversé de « plateau continental », la question de la démilitarisation des fonds marins, montrent assez l'importance de la mer dans la vie des nations modernes.

Les progrès spectaculaires réalisés dans tous les domaines d'activité maritime par l'U. R. S. S. montrent bien que le gouvernement de ce pays en est devenu conscient.

Dans la compétition déjà ouverte pour l'exploitation, sinon l'appropriation des océans, il importe que la France demeure présente.

A l'horizon 1980, le volume de cette présence peut prêter à inquiétude parce qu'il est essentiellement fonction de celui des forces aéronavales dites du type classique existantes à cette époque. Les indications données à votre commission sur le futur plan militaire lui paraissent à peine rassurantes à ce titre.

Elle se résoud à donner un avis favorable à la section Marine du budget qui lui est présenté. Elle exprime le souhait que le Gouvernement donne à sa politique navale les moyens en rapport avec son importance au sein de sa politique militaire. En effet, si la dissuasion nucléaire nous assure la sécurité de notre territoire, elle ne constitue qu'un aspect de la politique navale ; la France a conclu des accords de défense avec d'autres Etats ; elle doit pouvoir intervenir partout si son intérêt l'exige. Ces missions exigent l'existence de forces d'action extérieures d'emploi souple, rapide, dotées de bâtiments logistiques en nombre suffisant pour ne pas dépendre des quelques bases que nous possédons encore. C'est à la lumière de ces observations que votre commission, saisie pour avis, vous propose l'adoption des crédits consacrés à la Marine pour 1970.